

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées.

1. Lors d'une séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil de la Cité de Dorval a adopté le projet de règlement qui suit :

RCM-60A-14-2021 : Règlement modifiant de nouveau le règlement de zonage RCM-60A-2015 aux fins d'intégrer les nouvelles dispositions apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

L'objet de ce règlement est de se conformer aux nouvelles règles imposées par le gouvernement du Québec sur la sécurité des piscines résidentielles peu importe leur date d'installation afin de réduire les risques de noyades de jeunes enfants.

2. Conformément aux exigences gouvernementales dues à la COVID-19, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours. En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :
 - En se présentant à l'assemblée publique de consultation qui aura lieu le lundi 23 août 2021 à 19 h 45 au Centre communautaire Sarto-Desnoyers, Salon D, 1335, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore, Dorval. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement décrit ci-haut et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer; ou
 - En transmettant ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.dorval.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 60, avenue Martin, Dorval, H9S 3R4. Les commentaires doivent être reçus par la soussignée, au plus tard le 23 août 2021 avant 16 h avec en objet la mention 'Consultation publique'. Un enregistrement audio de la rencontre sera disponible sur le site Internet de la Cité à partir du 25 août 2021.
3. Le projet de règlement est accessible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca, à la page des règlements municipaux, section des projets de règlement. Ce document peut également être consulté au bureau de la soussignée, 60, avenue Martin, Dorval, du lundi au vendredi, durant les heures ordinaires de bureau.
4. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Dorval, Québec, le 4 août 2021.

Me Chantale Bilodeau
Greffière